



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 14 novembre 2023 à 19 h, sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire et président de la Communauté maritime
Mme Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présentes :

Mme Danielle Chevrette, directrice générale par intérim
Mme Alexandra Vigneau, greffière

Quelque vingt-cinq personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Antonin Valiquette, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM2311-0827

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour ci-dessous présenté soit adopté en ajoutant au point *Affaires diverses* les sujets suivants :

- 8.1 Autorisation d'appels d'offres – Services professionnels en ingénierie et en architecture – Projet de construction d'un nouveau centre communautaire à Grande-Entrée – Approbation des critères d'évaluation et de la pondération
- 8.2 Octroi d'un contrat de gré à gré – Appel de propositions pour le choix d'une firme de communication – Conception d'une campagne de communication marketing pour l'implantation d'une redevance touristique aux Îles-de-la-Madeleine
- 8.3 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 469 – Collecte et transport des matières résiduelles

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Appui de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Carte électorale des circonscriptions de la Gaspésie et de L'Est-du-Québec
 - 7.1.2 Approbation du Règlement d'emprunt n° 2023-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine décrétant une dépense n'excédant pas 93 870 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers des projets éoliens issus de l'appel d'offres d'Hydro-Québec AO2023-01
 - 7.2 Services administratifs et trésorerie
 - 7.2.1 Dépôt du rapport sur les états comparatifs des revenus et dépenses
 - 7.2.2 Renouvellement de contrats de location – Imprimantes de la mairie
 - 7.3 Ressources humaines
 - 7.4 Travaux publics
 - 7.4.1 Octroi d'un contrat de gré à gré – Fabrication de conteneurs de type roll-off – Village de L'Île-d'Entrée
 - 7.5 Sécurité publique
 - 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 - 7.6.1 Autorisation de partenariat entre la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et le Cégep Montmorency – Accueil de stagiaires en éducation à la petite enfance pour l'année 2023-2024
 - 7.6.2 Changement de signataire – Entente sectorielle pour le développement agricole et agroalimentaire des Îles-de-la-Madeleine 2023-2025
 - 7.6.3 Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets d'organismes et d'entreprises privées – Recommandations du comité de vitalisation
 - 7.6.4 Demandes d'aide financière 2023 – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets municipaux et de la Communauté maritime – Recommandations du comité de vitalisation



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

- 7.6.5 Parc régional en terres publiques – Demande d’aide financière auprès du Fonds d’action québécois pour le développement durable (FAQDD) via le programme Destination durable et action concertée (volet 2)
- 7.6.6 Autorisation de dépôt de la candidature de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine au prix Hector-Fabre 2023 – Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec
- 7.6.7 Représentation de la Communauté maritime au comité directeur régional du renouvellement de la Stratégie d'occupation et de vitalité du territoire
- 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.7.1 Appui au projet de mise à niveau de la piscine régionale – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)
- 7.8 Infrastructures et bureau de projets
- 7.8.1 Appui au projet « Mobilité durable en tourisme » de la Régie de transport collectif Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM) – Programme Destination durable et action concertée
- 7.8.2 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 478-2 – Travaux de rénovation de la toiture de l'ancien garage municipal – Village de L'Étang-du-Nord
- 7.9 Réglementation municipale
- 7.9.1 Adoption du Règlement n° CM-2023-10 modifiant le Règlement n° A-2009-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2311-0828

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023.

Sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d’approuver ce procès-verbal tel qu’il a été rédigé.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2311-0829

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 26 septembre au 26 octobre 2023 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 275 663,97 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM2311-0830

Appui de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Carte électorale des circonscriptions de la Gaspésie et de L'Est-du-Québec

CONSIDÉRANT le processus de révision de la carte électorale en cours par la Commission de la représentation électorale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet exercice, les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent risquent de voir leur représentativité grandement affectée dans le cas où la Commission maintiendrait sa volonté d'appliquer le critère d'égalité du vote;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de la Commission vise l'abolition de l'une des 2 circonscriptions gaspésiennes en fusionnant Gaspé et Bonaventure et en annexant la Haute-Gaspésie avec le Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître les particularités territoriales de ces régions, de maintenir leur représentativité et de préserver leur communauté naturelle;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine appuie la démarche visant à conserver la représentativité politique des citoyens de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent et à maintenir leur circonscription électorale, dans leur forme actuelle, lors de l'exercice de révision en cours par la Commission de la représentation électorale du Québec.

CM2311-0831

Approbation du Règlement d'emprunt n° 2023-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine décrétant une dépense n'excédant pas 93 870 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers des projets éoliens issus de l'appel d'offres d'Hydro-Québec AO2023-01

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le 6 septembre 2023, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 93 870 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Communauté maritime ont reçu une copie de ce règlement d'emprunt portant le n° 2023-01 dans les 15 jours suivant son adoption;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, au plus tard à la deuxième séance ordinaire suivant la réception du règlement, approuver ou non le règlement n° 2023-01;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, approuve le règlement d'emprunt n° 2023-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et lui en donne avis par la transmission d'une copie de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine approuve le règlement d'emprunt n° 2023-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE

CM2311-0832

Dépôt du rapport sur les états comparatifs des revenus et dépenses

Les états comparatifs des revenus et dépenses ont été transmis aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de prendre acte du dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par la directrice des services administratifs et de la trésorerie en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

CM2311-0833

Renouvellement de contrats de location – Imprimantes de la mairie

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au renouvellement des contrats de location des imprimantes de la mairie;

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise pour le renouvellement des contrats reçue de Xerox Canada;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des services administratifs et de la trésorerie à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter l'offre de renouvellement de Xerox Canada relativement à la location des deux imprimantes suivantes, pour une période de 5 ans, conformément aux modalités prévues au tableau ci-dessous présenté :

Modèle	Copie en noir	Copie en couleur	Coût de location mensuel
B8170 (encre noire)	0,0078		245 \$
C8145 (encre noire et encre de couleur)	0,0083	0,0612	150 \$

d'autoriser la directrice des services administratifs et de la trésorerie à signer tous les documents nécessaires au renouvellement des contrats de location des imprimantes de la mairie.

Cette dépense sera financée à même le budget de fonctionnement annuel de la Communauté maritime.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

TRAVAUX PUBLICS

Octroi d'un contrat de gré à gré – Fabrication de conteneurs de type roll-off – Village de L'Île-d'Entrée

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

CM2311-0834

Autorisation de partenariat entre la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et le Cégep Montmorency – Accueil de stagiaires en éducation à la petite enfance pour l'année 2023-2024

CONSIDÉRANT l'importance de continuer à agir concrètement sur les enjeux territoriaux que sont la démographie et la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement du milieu coordonne la mise en œuvre de la Stratégie d'attraction des personnes, adoptée par la Communauté maritime en mai 2018, visant à répondre à ces enjeux;

CONSIDÉRANT les besoins criants de main-d'œuvre dans le secteur de la petite enfance aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la collaboration de partenaires et entreprises du milieu dans un partenariat visant à accueillir des stagiaires en techniques d'éducation à l'enfance du Cégep Montmorency;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil d'approuver ce projet et de désigner un signataire à l'entente de partenariat rédigée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise la création et la mise en œuvre de ce projet de stage avec le Cégep Montmorency;

que la directrice du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme soit autorisée à signer, pour et au nom de la Communauté maritime, tout document relatif à cette entente.

Cette dépense sera financée à même le budget dévolu à la Stratégie d'attraction des personnes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

CM2311-0835

Changement de signataire – Entente sectorielle pour le développement agricole et agroalimentaire des Îles-de-la-Madeleine 2023-2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime a adopté le 13 décembre 2022, la résolution n° CM2212-0646 visant la signature d'une entente sectorielle pour 2023-2025 en agroalimentaire et a désigné à cette fin la directrice générale du temps, Ariane Cummings;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant visant à intégrer le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) à l'entente sectorielle en cours;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de désigner de nouveau un signataire à l'entente en raison des changements survenus à la Direction générale depuis;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise Danielle Chevrette, directrice générale par intérim, à signer, pour et au nom de la Communauté maritime, l'Entente sectorielle pour le développement agricole et agroalimentaire des Îles-de-la-Madeleine 2023-2025 ainsi que tout autre document relatif à cette entente.

CM2311-0836

Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets d'organismes et d'entreprises privées – Recommandations du comité de vitalisation

CONSIDÉRANT le dépôt de six (6) demandes d'aide financière au volet 2 « Projets d'organismes et entreprises privées » du cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité (volet 4);

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation a procédé à l'étude de ces demandes le 24 octobre 2023, et que quatre (4) projets répondent aux critères de sélection, lesquels projets font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE les projets soumis correspondent directement aux axes de vitalisation déterminés dans le cadre de vitalisation;

CONSIDÉRANT l'enveloppe allouée au volet 2 du cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 4) soit consentie aux projets ayant reçu une recommandation positive pour un total de 364 258 \$, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

- Engagement des partenaires financiers;
- Obtention des autorisations municipales requises, s'il y a lieu.

Nom du projet (promoteur)	Montant accordé / Montant du projet
L'alimentation au cœur de notre collectivité, un continuum des apprentissages (Le Bon Goût frais des Îles de la Madeleine)	81 278 \$ / 102 278 \$
Agrandissement du centre (Regroupement des femmes La Sentin'Elle)	100 000 \$ / 188 137 \$
Espace extérieur intergénérationnel de Pointe-aux-Loups (Comité des loisirs de Pointe-aux-Loups)	100 000 \$ / 220 200 \$
Recrutement, accueil et intégration positive de 10 éducatrices issues de l'immigration aux Îles (CPE-BC Chez ma tante)	82 980 \$ / 150 950 \$

CM2311-0837

Demandes d'aide financière 2023 – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets municipaux et de la Communauté maritime – Recommandations du comité de vitalisation

CONSIDÉRANT QUE les intervenants de la Municipalité de Grosse-Île et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ont identifié un projet considéré comme étant prioritaire pour leur organisation, dans l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation a procédé l'examen des projets soumis le 24 octobre 2023 et que les deux (2) projets municipaux répondent aux critères de sélection et font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces projets avec les différents axes du cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 4) soit consentie aux projets municipaux suivants pour un total de 200 000 \$.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

Nom du projet	Porteur du projet	Montant accordé
Projet de réfection du plancher du gymnase communautaire de Grosse-Île	Municipalité de Grosse-Île	100 000 \$
Achat d'équipements sportifs	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	100 000 \$
	Total :	200 000 \$

CM2311-0838

Parc régional en terres publiques – Demande d'aide financière auprès du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) via le programme Destination durable et action concertée (volet 2)

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc régional est identifié au plan d'action du Schéma d'aménagement et de développement révisé (2010) ainsi qu'au projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE le niveau de fréquentation du territoire visé par le parc régional est en constante augmentation entraînant ainsi de nombreux conflits d'utilisation et dans certains secteurs, une dégradation préoccupante du milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un parc régional, conformément aux articles 112 à 121 de la Loi sur les compétences municipales, permettrait, en plus d'apporter des possibilités de développement, de répondre concrètement et efficacement à la majorité des problématiques connues et documentées;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite utiliser le concept de parc régional pour mieux harmoniser le développement et la protection du territoire visé en y intégrant des responsabilités supplémentaires, et ce, en vertu des particularités du territoire et principalement celles liées à l'insularité;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a déposé des demandes d'aide financière auprès des ministères directement concernés par le projet de parc régional;

CONSIDÉRANT QU' il existe des fonds disponibles au ministère du Tourisme, dont la gestion est assurée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et que cette aide financière permettrait à la Communauté maritime de réaliser du travail préalable à la création officielle du parc régional;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du programme Destination durable et action concertée – Demande d'aide financière (volet 2) pour un montant total de 220 000 \$;

que le conseil autorise la directrice du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à signer tout document requis à cet effet;

que le conseil confirme une participation financière de 5 500 \$ en argent et 16 500 \$ en biens et services.

CM2311-0839

Autorisation de dépôt de la candidature de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine au prix Hector-Fabre 2023 – Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec

CONSIDÉRANT les retombées positives de la Stratégie d'attraction sur le territoire depuis sa mise en place en 2018;

CONSIDÉRANT l'importance de continuer à agir concrètement sur les enjeux territoriaux que sont la démographie et la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT la mise en place de la structure d'accueil et d'intégration en immigration aux Îles en décembre 2022;

CONSIDÉRANT les enjeux importants liés à l'embauche d'éducateurs et d'éducatrices à la petite enfance sur le territoire;

CONSIDÉRANT la participation récente des centres de la petite enfance (CPE), de l'équipe de la Stratégie d'attraction des personnes et d'une équipe de tournage à la mission de recrutement en Tunisie en octobre 2023;

CONSIDÉRANT le caractère unique et porteur du projet de recrutement, d'accueil, d'intégration et de rétention de ces futures éducatrices aux Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser l'équipe du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, à déposer la candidature de la Communauté



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

maritime des Îles-de-la-Madeleine pour le prix Hector-Fabre 2023, auprès du ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec;

d'autoriser la directrice du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à signer tous les documents relatifs à ce projet ou en cas d'absence la Direction générale.

CM2311-0840

Représentation de la Communauté maritime au comité directeur régional du renouvellement de la Stratégie d'occupation et de vitalité du territoire

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a lancé en août dernier, les travaux pour la révision de la Stratégie gouvernementale visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT);

CONSIDÉRANT QU' à titre de gouvernement de proximité, la Communauté maritime doit jouer un rôle de premier ordre dans le cadre de cet exercice;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau régional de coordination gouvernementale des Îles-de-la-Madeleine désire créer un comité directeur régional en occupation et vitalité du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime doit nommer ses représentants audit comité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine désigne son président ainsi que la cheffe de section au développement territorial pour le représenter au sein du comité directeur régional du renouvellement de la Stratégie d'occupation et de vitalité du territoire.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CM2311-0841

Appui au projet de mise à niveau de la piscine régionale – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

CONSIDÉRANT QUE la construction de la piscine régionale des Îles émane d'un projet conjoint réalisé entre la Commission scolaire et l'ancienne municipalité de L'Étang-du-Nord datant de 1981;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du décret gouvernemental n° 1130-2005, cette infrastructure a été reconnue comme



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

équipement d'intérêt collectif et, conséquemment, relève des compétences de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente liant le Centre de services scolaire et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine concernant la gestion et l'utilisation de cette infrastructure est actuellement en place et a fait ses preuves;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation a mis à la disposition des organismes admissibles le Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT QU' après plus de 40 ans de mise en service, une mise à niveau majeure s'impose tant en ce qui a trait aux composantes extérieures qu'intérieures;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure régionale est assidûment fréquentée par une large clientèle provenant de l'ensemble du territoire des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime appuie le projet de mise à niveau de la piscine régionale tel qu'il a été présenté par le Centre de services scolaire et, conséquemment, le dépôt d'une demande de financement auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

que le conseil s'engage à conclure une entente de financement avec le Centre de services scolaire relativement à la mise à niveau de la piscine régionale afin que cette infrastructure continue d'être accessible à l'ensemble de la population des Îles-de-la-Madeleine.

INFRASTRUCTURES ET BUREAU DE PROJETS

CM2311-0842

Appui au projet « Mobilité durable en tourisme » de la Régie de transport collectif Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM) – Programme Destination durable et action concertée

CONSIDÉRANT QUE le programme gouvernemental Destination durable et action concertée a été mis en place par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), le ministère du Tourisme (MTO) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec (MELCCFP);



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

CONSIDÉRANT QU' il est opportun pour les Îles-de-la-Madeleine de déposer un projet dans le cadre du volet 2 de ce programme;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière par la Régie de transport collectif Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM) relativement au projet de concertation sur la mobilité durable en tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la RÉGIM a été élaboré de manière concertée et répond notamment, à des actions de la Stratégie énergétique et à des besoins de la Stratégie d'attraction des personnes de la Communauté maritime ainsi qu'à des actions de la Stratégie touristique 21-26 des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la concertation sur les actions en mobilité durable doit, entre autres, évaluer les opportunités de développement de la mobilité à vélo;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil d'adopter une résolution d'appui relativement au dépôt de ce projet par la RÉGIM;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'appuyer le dépôt du projet de la RÉGIM au programme Destination durable et action concertée;

d'engager la participation financière de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine à raison de 3000 \$, à même le fonds des projets spéciaux, et 9000 \$ en services et matériels.

CM2311-0843

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 478-2 – Travaux de rénovation de la toiture de l'ancien garage municipal – Village de L'Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE la toiture de l'ancien garage municipal sis au 32, chemin Marcoux, dans le village de L'Étang-du-Nord, a été endommagée lors de l'ouragan Fiona;

CONSIDÉRANT QUE les assureurs ont préapprouvé un remboursement partiel aux fins des travaux de rénovation requis;

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres numéro 478-2, en date du 27 octobre dernier, via le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) relativement à ces travaux;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été déposée dans le cadre de cet appel d'offres et qu'après analyse, celle-ci s'est avérée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil par la Direction des infrastructures et du bureau de projets à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer le contrat relatif aux travaux de rénovation de la toiture de l'ancien garage municipal, sis dans le village de L'Étang-du-Nord, à Constructions RDA inc., au prix de 177 777,00 \$ plus plus les taxes applicables, conformément aux plans et devis de l'appel d'offres n° 478-2;

de financer les dépenses inhérentes à ce contrat à même le remboursement des assurances et, au besoin, par le règlement d'emprunt n° CM-2021-05;

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets ou, en son absence, la directrice des travaux publics, à signer tout document relatif à ce contrat et à en assurer la gestion.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2311-0844

Adoption du Règlement n° CM-2023-10 modifiant le Règlement n° A-2009-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération avait adopté en 2009, le Règlement n° A-2009-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a édicté le 6 septembre 2023, le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1;

ATTENDU QU' il y a lieu pour la Communauté maritime d'ajuster en conséquence son propre règlement municipal portant sur la taxe 9-1-1;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, l'adoption du présent règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et les changements apportés ont été mentionnés;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le règlement portant le n° CM-2023-10 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° A-2009-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

CM2311-0845

Autorisation d'appels d'offres – Services professionnels en ingénierie et en architecture – Projet de construction d'un nouveau centre communautaire à Grande-Entrée – Approbation des critères d'évaluation et de la pondération

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) relativement au projet de construction d'un centre communautaire à Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il y a lieu de transmettre de la documentation technique relative à ce projet;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'élaboration de plans et devis et de requérir des firmes d'ingénierie et d'architecture pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses attribuables aux services professionnels sont prévues au PRACIM;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il y a lieu pour le conseil d'approuver les critères et la pondération utilisés dans le cadre du processus d'évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets à lancer deux appels d'offres pour requérir des services professionnels en ingénierie et en architecture;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

d'approuver les critères et la pondération ci-dessous présentés pour l'évaluation des futurs appels d'offres se rapportant aux services professionnels en ingénierie et en architecture du projet PRACIM 2030511, soit celui du nouveau centre communautaire de Grande-Entrée :

Compréhension du mandat et qualité des documents soumis	20 points
Expérience de la firme dans des mandats similaires	25 points
Compétence et expérience du chargé de projet - professionnel	30 points
Organisation et plan de travail	25 points

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets ou, en son absence, à la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, à signer tout document relatif à ces appels d'offres et en assurer la gestion.

CM2311-0846

Octroi d'un contrat de gré à gré – Appel de propositions pour le choix d'une firme de communication – Conception d'une campagne de communication marketing pour l'implantation d'une redevance touristique aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT le processus rigoureux respecté quant au choix d'une firme concernant la réalisation d'un mandat visant le déploiement d'une campagne de communication marketing pour l'implantation d'une redevance touristique;

CONSIDÉRANT QU' l'analyse et la recommandation faites par le comité de sélection formé à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la proposition respecte les règles d'attribution relatives à un contrat gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE le travail de la firme doit débuter dès la semaine du 13 novembre afin de respecter un échéancier serré;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Parallèle, au prix de 39 000 \$ plus les taxes applicables, relativement à la conception d'une campagne de communication marketing pour l'implantation d'une redevance touristique aux Îles-de-la-Madeleine;

d'autoriser la directrice des services administratifs et de la trésorerie, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat.

Cette dépense sera financée par le Fonds régions et ruralité (volet 2).



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

CM2311-0847

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 469 – Collectes et transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT la publication de l'appel d'offres n° 469 relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' un seul soumissionnaire a déposé une offre et que celle-ci s'est avérée conforme;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi, la Municipalité peut négocier avec un unique soumissionnaire;

CONSIDÉRANT les exigences de la Loi de modernisation de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et le soumissionnaire se sont entendus sur certaines modifications au contrat et ont rédigé à cette fin un addenda;

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer les services de collecte et de traitement des matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Antonin Valiquette,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accorder à Nadyco Collecte inc. le contrat relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles, conformément au devis et conditionnellement à la signature de l'addenda au contrat par les deux parties.

Sujets du maire :

Forum des partenaires

Le maire profite de l'occasion pour rappeler qu'à compter de demain se tiendra au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord le Forum des partenaires axé cette année sur le développement durable du territoire.

Embauche du directeur du service de sécurité incendie et sécurité publique

Le maire confirme l'embauche du nouveau directeur du service de sécurité incendie, M. Simon Mary, qui est originaire de France. Il remercie M. Luc Lebreux qui a occupé ce poste de façon intérimaire en répartissant ses tâches entre les Îles-de-la-Madeleine et Trois-Rivières. Il mentionne l'implication de la Direction des ressources humaines qui s'est spécialement chargée de mener à bien les démarches auprès d'Immigration Canada.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2023

Mise en candidature – Élection partielle au poste de conseiller ou conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Le maire rappelle que la période de mise en candidature pour le poste de conseiller ou conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert prendra fin le vendredi 17 novembre prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Rénovation de la toiture de l'ancien garage municipal de L'Étang-du-Nord – Indemnité versée par l'assureur – Utilisation à des fins d'entreposage.
- ❖ Centre communautaire de Grande-Entrée – Projet financé à 85 % par le gouvernement du Québec – Précisions demandées pour savoir jusqu'à concurrence de quel montant – Un budget de 8 M\$ est prévu au plan triennal d'immobilisation – Estimation faite en fonction des besoins ciblés.
- ❖ Accueil de stagiaires en éducation à la petite enfance – Frais de logement assumés par les employeurs.
- ❖ Redevance touristique – Mode de perception – Questionne la légalité de cette démarche.
- ❖ Budget municipal – Surplus anticipé de 1,6 M\$ – Si impact à la baisse sur le compte de taxes.
- ❖ Site de La Côte de L'Étang-du-Nord – Demande des précisions au sujet de l'investissement effectué par la Municipalité pour des travaux de rénovation à certains bâtiments de La Côte et quant aux baux emphytéotiques à conclure avec les occupants.
- ❖ Ancien garage municipal de Fatima – Nouvel usage.

CM2311-0848

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h 20.

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière